

transport. Il y avait longtemps que les exploitants d'élévateurs à Vancouver n'avaient pas connu une situation pareille et le cultivateur ontarien n'arrive pas à comprendre leur apathie.

Les installations de Vancouver comptent six ou sept bandes transporteuses pour transporter le grain aux navires. Les gens de l'endroit sont d'avis que ces bandes transporteuses ne sauraient être utilisées à d'autres fins, mais je pense qu'ils auraient besoin de directives de la part de la Commission du blé en ce qui concerne le séchage du grain. L'une de ces bandes pourrait servir au transport du grain aux séchoirs. Le grain doit être acheminé vers les points terminus, où l'on trouve actuellement les installations voulues pour décharger les wagons. Les préposés devraient peut-être envoyer quelqu'un à la tête des Lacs pour voir comment le travail s'effectue à cet endroit. On pourrait peut-être recourir à la même méthode à Vancouver. Les agriculteurs de l'Ouest canadien verraient sûrement les choses d'un meilleur œil qu'à l'heure actuelle. Si on le faisait, beaucoup moins de blé s'avarierait et on ne devrait pas s'en débarrasser en le donnant aux bestiaux. Nous n'avons pas besoin de ce grain en ce moment pour nourrir notre bétail, car l'Ontario regorge de maïs.

• (3.50 p.m.)

Ceux qui s'occupent des élévateurs terminus de l'Ouest canadien ne connaissent pas bien ces opérations. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) n'est pas ici en ce moment, mais il devrait passer une semaine dans l'Ouest, afin de se mettre au courant du problème; il devrait se faire accompagner d'un intéressé. Les cultivateurs canadiens et les pays qui ont besoin de notre blé lui pardonneraient volontiers, j'en suis sûr, qu'il s'absente une semaine de la Chambre, afin d'apprendre à résoudre ce problème.

Je le répète, le ministre devrait être accompagné de quelqu'un qui comprend la situation, afin de prendre les mesures qui s'imposent. Les gens qui s'occupent en ce moment de la question ne savent pas ce qu'il faudrait faire d'urgence dans l'Ouest canadien. Il est regrettable que ce soit une personne de l'Est, douée d'initiative, qui doit leur montrer le chemin et le travail à faire; mais nous avons connu cette sorte de situation pendant de nombreuses années, quand toute notre récolte de maïs a dû être séchée.

Dans le seul comté d'Huron, qui fait partie de ma circonscription, on peut disposer de 40 à 50 séchoirs. On pourrait, dans un bref délai, les installer près des terminus à Vancouver et les utiliser pour sécher le grain. Il nous faut seulement une personne capable de coordonner un tel programme et d'apprendre à ceux qui s'occupent des terminus à Van-

[M. McKinley.]

couver comment effectuer la tâche. Nous pourrions fournir une aide importante à cet égard si les responsables nous y invitaient.

Je tiens à le dire publiquement, pour que la Chambre sache combien l'inertie du gouvernement en ce domaine nous préoccupe. Je rejette la responsabilité de cette situation sur le gouvernement; je la rejette aussi sur la Commission du blé et sur tous ceux qui y sont reliés de près ou de loin. Il est temps, à mon avis, de cesser de donner des explications et de nous mettre à la besogne, car il faut bien qu'elle se fasse. Nous n'avons pas besoin de convertir en provende les 200 millions de boisseaux de blé que nous ne pouvons exporter. Nous n'avons pas besoin de ce blé pour nourrir nos porcs, nos dindes, nos poules et nos poulets de grain, car en Ontario nous avons assez de provende pour le bétail et la volaille. J'exhorte donc les responsables à s'attaquer à ce problème. Jusqu'ici, ils n'ont fait que fournir des explications. Il faut trouver une solution.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la chambre. Si je comprends bien, tout le monde est d'accord pour qu'un bill inscrit au nom du ministre du Revenu national (M. Côté) soit mis en discussion maintenant et que nous délibérions à ce sujet jusqu'à ce que la question soit réglée. Personne ne semble y voir d'inconvénients. J'attire l'attention de la Chambre et de Votre Honneur sur ce point. Si je ne me trompe, le ministre aimerait peut-être formuler cette demande.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Y a-t-il une motion d'ajournement du débat?

M. Baldwin: Pour ce faire, il faudra en effet ajourner le débat, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): M. Baldwin, avec l'appui de M. Crouse, propose: Que le débat soit maintenant ajourné.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES DOUANES

MODIFICATIONS CONCERNANT LA VENTE ET L'ABANDON DE MARCHANDISES, ETC.

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national) propose la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill n° S-10, modifiant la loi sur les douanes.

[Français]

—Monsieur l'Orateur, je serai bref, car je crois qu'il y a entente en vue de permettre